

**ARRETE N° 2020-10330 DU 22/07/2020**

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR  
LA ROUTE TERRITORIALE :  
RD 38 DU PK 2.650 AU PK 9.343  
Communes de Poggio d' Oletta & Barbaggio**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE,**

**VU** le Code de la Route,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la Voirie Routière,

**VU** le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - 8 ème partie), approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974,

**VU** l'arrêté n°1457 du 6 octobre 1988 du Président du Conseil Général de la HAUTE-CORSE portant règlementation générale sur la conservation et la surveillance des routes départementales,

**Vu** le planning des travaux concernant le revêtement en enrobé de la section de RD 38 allant du PK 2.700 au PK 5.935

**CONSIDERANT** que ces travaux vont nécessiter la fermeture d' une portion de route

**CONSIDERANT** le créneau horaire proposé pour réaliser ces travaux

**CONSIDERANT** l'avis technique conforme émis par le responsable de l'Antenne de Bastia Cap Golo,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La circulation des véhicules sera interdite sur la route territoriale RD 38 entre les PK 2.650 (Pont du Vergalu) et le PK 9.343 (carrefour avec la RD 81 col de Teghime) à compter du Jeudi 23 Juillet jusqu' au Vendredi 31 Juillet de 6 h à 17 h (hormis le Week end du 25 au 26 Juillet)

**ARTICLE 2 :** Une présignalisation sera mise en place au PK 0.100 de la RD 38 (carrefour avec la RD 82 lieu dit Palmola à Oletta) ainsi qu' au PK 9.343 (carrefour avec la RD 81 au Col de Teghime) De meme présignalisation sera mise en place au PK 9.670 de la RD 238 (carrefour RD 81 à St Florent)

**ARTICLE 3 :** La fermeture de la RD 38, entre les PK 2.650 (pont du vergalu), PK 3.050 (Carrefour des RD 38 RD 238), et PK 9.343 (Col de Teghime) nécessite la mise en place d' itinéraires de déviation.

Un itinéraire de déviation sera mise en place pour rejoindre Bastia par le col de Teghime depuis Poggio d' Oletta en empruntant successivement, les RD 38 jusqu' au carrefour de la Palmola à Oletta, puis la RD 82 jusqu' au carrefour giratoire des RD 82 / RD 81 à St Florent, et RD 81 direction Bastia par le col de Teghime et vice versa.

Durant la phase travaux, la communication entre les RD 238 et RD 38 au PK 3.050, étant impossible, un itinéraire de déviation sera mis en place depuis Saint Florent en direction de Poggio d Oletta, en empruntant successivement les RD 81 jusqu' au carrefour giratoire des RD 81/ RD 82 à St Florent, puis RD jusqu' au carrefour de la Palmola à Oletta, et RD 38 Poggio d' Oletta

**ARTICLE 4 :** Le titulaire du marché, SAS Terraco, aura à sa charge la mise en place de la signalisation, présignalisation de fermeture de route ainsi que le jalonnement des itinéraires de déviation. Celles-ci devront être conformes à la réglementation (guide du SETRA)

**ARTICLE 5 :** Ces opérations se feront sous contrôle de l' Antenne de Bastia Cap Golo.

**ARTICLE 6 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 7:**Le Directeur Général des Services, le Directeur Général Adjoint en charge des infrastructures de transports, de la mobilité et des bâtiments, le Directeur des Routes, le Directeur de l'Exploitation Routière – Haute-Corse, le Chef d'Agence Bastia, Balagne, le Chef de l'Antenne de Bastia Cap Golo, le Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Corse et les maires des Communes de Barbaggio, Poggio d' Oletta , Saint Florent et Oletta sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans les communes susvisées, et publié au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

U Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica  
Le Président du Conseil Exécutif de Corse,

Pè u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica è per delegazione  
Pour le Président du Conseil Exécutif de Corse et par délégation



  
U Direttore / Le directeur  
Christian LONGINOTTI